CONDITIONS

ABONNEMENT. [illegible]

[illegible] ...payé[s] à un domicile [illegible] ...Aucun abonnement ne sera discontinué [illegible] ...payés. [illegible]

Annonces [illegible] ... pour la première insertion, et [illegible] ... pour chaque insertion subséquente. Tout changement dans l'annonce originale, devra être payé comme nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes [illegible].

Abonnement pour l'année aux annonces—Les artistes et marchands tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles ayant pour objet l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des particuliers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront être payées au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Un Escompte de 25 pour cent sera fait aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles; et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c. lui seront portées en compte séparé et au prix ci-dessus énoncé.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

MARCHANDISES SECHES.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages de France et de New-York un fort assortiment de marchandises pour la saison et parmi lesquelles on trouve les articles ci-après:

Indiennes françaises, couleurs foncées et claires; do. anglaises, noires, foncées et claires; do. américaines dans les bas prix; Mérinos anglais assortis; Aldépines et Bombazines noires; Châles d'indienne assortis; [illegible] noires et en couleurs; Guinganes françaises sans apprêt; Siamoises de; 3/4 et 4/4; Mousselines suisses unies et brodées; Batistes et toiles de Paris; Mouchoirs batiste unis, brodés et imprimés; Damassés pour nappes et serviettes; Dentelles fil et en bobinet; Bas de coton, blancs, noirs et en couleurs; do. laine, noirs et couleurs; do. et chaussons de coton pour les enfans; Chaussons de laine et de coton pour hommes; Bas de soie noirs et blancs; Chemises et Caleçons de coton et laine; Cravates noires en soie et d'alpaga; Gros de Naples et Gros de Suisse noirs; Soie [illegible] noire 3/4 et 4/4; Serge de soie noire; Gros de [illegible] façonnés, noirs et en couleurs; Châles de thibet [illegible]; do. satin et gaze; Echarpe en cachemire [illegible] gaze; Ceintures noires et en couleurs; Chaly[s] à [illegible] dessins pour robes; Mouchoirs de soie; Indiennes rouges unies pour rideaux; Bretelles en gomme [illegible] et laine; Corsets et Jupons cordés; Toile à [illegible] 5, 6, 10 et 1, 3/4; Ouvrés à petits dessins; Linge [illegible] français; Tailles écrues; Cotonades fortes; [illegible] un joli goût; Flanelles blanches et rouges dans [illegible] prix; do. de Welsh superfines; Baxine à matelas; Percales blanches et en couleurs; Courtepointes [illegible]; Mouchoirs pour la tête; Fil [illegible] et [illegible], Bottons de nacre; Coutils à matelas; Bordures à matelas, Kersey et Satinets. Cotons blancs et écrus, &c., &c.

TOOLE & BARRIERE,
26 oct—3 — 20, rue de Chartres.

LATASTE & BRULATOUR offrent à vendre reçu récemment.

50 caisses cerises de Guelved de Paris,
25 do liqueurs en cruchons riches, de porcelaine,
65 do prunes à l'eau de vie pauban d'un litre,
200 boites sardines à l'huile de Nantes,
10 caisses conserves diverses de Nantes,
200 paniers de gruyère d'Angers,
100 demi do do,
50 caisses absynthe Suisse,
[illegible] paniers champagne marque duc de Montebello
[illegible] do do de Joly,
[illegible] caisses chambertin de Poulet père et fils,
50 do clos vougeot do,
50 do Nuit do
20 do vieux Madère,

Ainsi qu'un assortiment général de vins de Bordeaux et rouges en caisses, barriques et demi barriques, eau de vie de Cognac, en pipes, demi pipes, et barils

17, rue St Louis.

M. DE LIZARDI & Co.

OFFRENT à vendre l'assortiment suivant de marchandises sèches étrangères et du pays, dont une partie a droit au drawback:

LAINAGES.

12 balles lastings; 13 de flanelles vertes; 13 de draps, [illegible] 2 de draps pour l'été; 20 de couvertures de Londres de Duffil.

TOILES.

[illegible] caisses crées, 26 de platilles; 2 de bretagnes d'Allemagne; 7 balles de françaises; 16 de florettes, 12 de [illegible]; 1 de couvertures en toile grise; 2 de fil à [illegible] patenté, assorti.

MARCHANDISES DE COTON.

10 balles calicots imprimés, et mousselines françaises; 1 balle robes de mousseline brodée; 1 caisse shalls [illegible] de 4 balles impériales, 25 do draps; 40 do [illegible] 13 do batistes; 9 do mousselines, contenant [illegible] 60 pièces de 12 yards; 7 balles satins, 7 caisses [illegible] à coudre; 3 do bas de coton pour hommes; 14 [illegible] du pays blancs et écrus.

SOIERIES.

[illegible] caisses mouchoirs de soie noire de l'Inde: 3 boîtes de soie, 1 do bobinet; 1 caisse mouchoirs de soie [illegible] couleur, 3 do cordonnet de soie; 1 do gaze de Naples.

ARTICLES DIVERS.

3 caisses [illegible] bon teint; 13 caisses verroteries, couleurs assorties; 24 balles toile d'emballage [illegible]; 24 do toile à voile en coton.

VINS.

[illegible] caisses Margaux, 7 do Hermitage; 25 demi barils [illegible] superior; 4 demi barils et 5 petits vieux [illegible] de choix; 2 barils et 1 demi de vieux Madère [illegible] marché de Londres; 17 demi barils vin de [illegible]

11 oct

LES soussignés offrent à vendre, reçu par les derniers arrivages de France—Un grand assortiment de soieries choisies pour la saison, consistant [illegible]:

Gros de Naples; Gros de Berlin,
[illegible] de soie; Satins,
Mérinos français; Schalls Cachemire véritable,
[illegible] Tulle neige,
Do Mousseline, laine noire,
Do de soie, coton et laine,
Do Angoras,
[illegible] Cachemire,
[illegible] légère mélangée de soie et coton
[illegible] et Valenciennes, et Maline,
[illegible] batiste blanca et unis,
Do do avec vignette en couleur,
Do do brodés, garnis avec valencienne,
[illegible] batiste brodés à points de dentelle,
[illegible] tulle, noires et blanches,
[illegible] linon imprimées,
[illegible] et cols brodés,
[illegible] jaconnats, et batiste,
[illegible] pour hommes et femmes,
[illegible] de coton blanc, unis et brodés,
[illegible] soie, unis et brodés, noirs et blancs,
[illegible] maroquin pour femmes,
[illegible] d'enfants,
[illegible] mousselines à divers usages,
Chemises d'hommes en jaconat,
[illegible] à drap d'une et deux largeurs,
[illegible] françaises et anglaises,
[illegible] françaises et anglaises,
Do pour rideaux,
[illegible] coton tricot pour femmes,
[illegible] toile coton,
[illegible] blanc fin anglais,
[illegible] de toutes grandeurs,
Aussi:—Un assortiment de parfumeries assorties, [illegible], Bijouterie, porcelaines, Cristaux et autres articles dont la dénomination serait trop longue.

[illegible] magasin, d'importation américaine;
[illegible] bleus, légère,
[illegible] d'Appleton, 4/4, indiennes américaines;
Do Croisé, 3/4;
[illegible] américaines; Fil patenté Nos. assortis, [illegible] d'Orrell, de de Taylor, assi. assortis, [illegible] blanches et bleues,

SOULET, VIGNIE & Co.
Encoignure Royale et St. Louis No. 128

MARCHANDISES FRANCAISES.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Amitié, du Havre, les articles suivans:

4 caisses eau de Cologne, grands pacbans,
1 dito crême de Perse,
3 dito pommade,
1 dito poudre parfumée,
1 dito mitaines en laine,
4 dito chandeliers plaqués,
1 dito toile à draps 4/4,
2 dito anneaux à rideaux,
1 dito chemises en indienne,
1 dito dito en toile,
1 dito serviettes avec leurs nappes,
1 dito mollée de bœuf de Piver,
1 dito bretelles blanches en coton,
1 dito mérinos noir,
1 dito shalls angora,
1 dito dito tartans 6/4 et mérinos broché 3/4
1 dito bonnets tulle uni, dito avec blonde etc.
1 dito bas de fil d'écosse, unis et brodés,
1 dito de soie noire, unis,
1 dito mouchoirs de batiste, unis, brodés et à bordures,
1 dito cols mousseline; dito entre deux mousseline, jaconat et batiste,
1 dito bas de filoselle noirs, et 1/2 bas de soie noirs,
1 dito cols cirés 7/8 et 4/4,
1 dito bas coton, blanc, très élastiques,
1 dito mouchoirs de Cholet,
1 dito mousseline blanche 7/4, broderie à [illegible]
1 dito satin noir, pouli de soie noire et serge noire,
1 dito schalls satin 6/4 extra riche, et une caisse d'autres articles dont le détail serait trop long.

DUFOUR, frères.
[illegible]—1m. No. 101, rue de Chartres.

Sel gras et de pla, de la meilleure qualité, [illegible] on fournira immédiatement aux bateaux à vapeur, en recevant leurs ordres.

W. E. & R. MURPHY,
26 sept — no. 132, vieux Bassin.

A Vendre par le soussigné, 250 barils eau de vie [illegible] espagnole; 120 do vin doux; 20 tierçons do do [illegible] sacs sel de Cadiz; 1 caisse de chapeaux.

A. M. DE MIRANDA,
21 sept — 80 rue St. Louis.

DEUX Chaudières en cuivre—Convenables pour une sucrerie en pour condenser, à vendre par J. E. LOREILHE, 1 sept — encoignure des rues Royale et Douane.

EN vente chez LELIEVRE, Libraire, encoignure Royale et Ste. Anne,
Portrait lithographié de Mr. Villeré, ancien Gouverneur de la Louisiane.
Bataille de Waterloo, point par [illegible] gravé par [illegible].
Bonaparte à Jaffa, par Gros, gravé par Laugier.
[illegible] de Paris, encadrées et en feuilles.
[illegible] de fleurs, gravées et lithographiées, [illegible] fondes.
[illegible] de la cérémonie du Sacre de Napoléon [illegible] magnifique.
[illegible] et principes de dessin.
[illegible] du Maréchal Clausel.
[illegible] lithographiques, &c. &c. — 22 juin—3m

DEUX WHISKEY—40 barils vieux whiskey [illegible], 17 barils eau de vie de pêches, [illegible] barils eau de vie de pommes, à vendre par

PURCE & DUPLESSIS,
rue de la Vieille Levée No. [illegible]

AMANDES à coques tendres, moyennes [illegible], en pantoufles, balles et [illegible], en magasin et à vendre par — QUARLES & Co.
20 oct

VINS—[illegible] Bourgogne, Latour, Pontet, [illegible] rique et en bouteilles, à vendre par QUARLES & Co.

PORC MESS—150 barils mess porc, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
6 oct — 14, rue Poydras.

EAU-DE-VIE Française—[illegible] demi et quarts de pipes Eau-de-vie de Cognac, 50 demi pipes Eau de vie de Champagne, des marques de l'Alligator et autres, d'importations directes, à vendre par
30 oct — QUARLES & Co.

EAU-DE-VIE Française—100 demi et 50 quarts de pipes Eau de vie de Cognac et de Champagne, d'importation de New-York, à vendre par
30 oct — QUARLES & Co.

CORDE D'EMBALLAGE du Nord—300 [illegible] en magasin et à vendre par
30 oct — QUARLES & Co.

100 Caisses Blanc de Baleine, de la manufacture d'Haven, à vendre par
30 oct — QUARLES & Co.

AVOINE et son de froment—300 sacs à vendre par
19 oct — G DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

HUILE de lin—30 barils huile de première qualité, à vendre par
19 oct — G DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

JAMBON—Plats côtés, bout mess, porc, première qualité—40 boucauds de plats côtés de Cincinnati; 60 demi de bœuf à l'usage des famille; 400 barils porc, Ire qualité, 200 barillets graisse à vendre par
19 oct — G DORSEY, 44, Nlle. Levée

PORC pour habitations—Mess M. O, P. O, à vendre par
19 oct — HEFFORD & SORGENFREY.

FARINE—100 barils en magasin, à vendre par
19 oct — HEFFORD & SORGENFREY.

HUILE de Palma Christi—20 barils en magasin, à vendre par
19 oct — HEFFORD & SORGENFREY.

SUCRE—20 boucauts en magasin, à vendre par
19 oct — HEFFORD & SORGENFREY.

DEMANDE—Le soussigné a besoin de trois ferblantiers. — B. MUNCH,
vieille Levée, entre Ursulines et hôpital, No. 154.
18 oct—3

MADERE—4 Pipes Vieux Vin de Madère, à vendre par — BAILEY & ABBOTT,
18 oct — 14, rue Bienville.

VIN DE BOURGOGNE—97 Caisses Vieux Vin de Chateaux Margaux: 150 do. Chateau Laffitte, à vendre par — BAILEY & ABBOTT,
18 oct — 14, rue Bienville.

RIZ—900 Tierçons Riz de première qualité, à vendre par — BAILEY & ABBOTT,
18 oct — 14, rue Bienville.

GENIEVRE DE HOLLANDE—60 Barils Genièvre de Hollande, de première qualité à vendre par — BAILEY & ABBOTT,
18 oct — 14, rue Bienville.

SHERRY—20 Pipes et 50 Barriques, à vendre par — BAILEY & ABBOTT,
18 oct — 14, rue Bienville.

EAU DE VIE DE COGNAC—50 Barils en magasin et à vendre par — BAILEY & ABBOTT,
18 oct — 14, rue Bienville.

SIROP DE LIMON—160 caisses sirop de limon, reçues et à vendre par
ROBERT H. WHITE & Co.
18 oct — rue Girod No. 34

FARINE—100 barils Farine superfine, en débarquement et à vendre par
18 oct — HYDE & COMSTOCK.

CORDE—400 rouleaux corde de Manille, en magasin et à vendre par — BAILEY & ABBOTT,
18 oct — 14, rue Bienville.

CHAMPAGNE—90 paniers champagne, marque de "Herdsuck", 60 do de Lafayette; 100 du duc de Montebello; et 200 co d'autres marques, à vendre par — 18 oct BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

BOIS—140,000 pieds bois de pin blanc, à bord du navire Bangor et à vendre par
18 oct — BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

WHISKEY allemand—450 barils whiskey, à vendre par — BAILEY & ABBOTT.

FARINE—193 barils farine à vendre par
18 oct — BAILEY & ABBOTT, 14, Bienville

CHAISES—50 paquets chaises de 1re. qualité, à vendre par
18 oct — BAILEY & ABBOTT, 14, Bienville

WHISKEY rectifié—100 barils whiskey rectifié de choix, à vendre par
18 oct — JOSEPH LANDIS & Co. 14, Poydras

RESINE—100 barils reçus et à vendre par
18 oct — R. H. WHITE—rue Gravier No. 34

MAIS EN GRAIN—Le soussigné vient de recevoir et offre à vendre 1137 sacs Maïs en bon ordre. — CHS. BYRNE,
17 oct — No. 128, rue Tchoupitoulas.

HUILE—10 barils Huile de lin, et 10 barils Huile à tanner, à vendre pour clore une facture.
CHS. BYRNE,
17 oct — No. 128, rue Tchoupitoulas.

CHARRUES & HARNAIS—25 Charrues et 4 jeux de Harnois doubles, pour draye, seront vendus à bon marché—S'adresser à — CHS. BYRNE,
17 oct — No. 128, rue Thoupitoulas.

PIMENTO—50 sacs à vendre par
17 oct — ROBERT H. WHITE.

PORC & JAMBONS—200 barils Porc Mess; 200 do. do. Clair, 90 boucauts Jambons, Plats Cotés, en magasin et à vendre par — YORKE FRERES,
17 oct — 65, rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE & CORDES, en débarquement du bateau à vapeur Siam et à vendre par les soussignés; 240 Pièces Toile d'emballage du Kentucky; 207 rouleaux Cordes d'emballage.
YORKE FRERES,
17 oct — 65, rue du Camp.

CORDE ET FICELLE—100 colis corde, et 30 balles ficelle, en magasin et à vendre par
JAMES REED & Co,
17 oct — 35, rue Royale.

289 cuirs secs du Mexique, à vendre par
17 oct — A. CAPDEVIELLE & Co.
19, rue Toulouse.

20 barriques vin fin, à vendre par
17 oct — A. CAPDEVIELLE & Co.
19, rue Toulouse.

100 barils whiskey rectifié, à vendre par
16 oct — A. CAPDEVIELLE & Co.
19 rue Toulouse.

AVOINE—82 sacs, en débarquement de l'ex bateaux à vapeur Ceylon et à vendre par
GRIVOT & PAIGE,
17 oct — 12, rue Poydras.

100 barils whiskey de Monongahela en magasin et à vendre par — GRIVOT & PAIGE,
17 oct — 12, rue Poydras.

RECU et à vendre par les soussignés; 50 caisses absinthe, 25 do kirshwasser; 20 do vin du Rhin; 100 caisses cerises à l'eau de vie.
E. TASTET & A. DELAMARE,
17 oct — 92 rue St. Louis.

CAFE DE LA HAVANE—Première qualité (vert) et d'une qualité moyenne, en magasin et à vendre par — F. SUMNER,
17 oct — No. 55, rue du Camp.

A LOUER—Un bureau au second étage, du magasin No. 32, rue Gravier, endroit agréable. S'adresser sur les lieux. — 17 oct.

TOILE ECRUE pour chemises, et pour draps de 3/4 à 1 3/4, à vendre par — E. & J. ANDREWS,
17 oct — No. 32, rue Gravier.

HUILE DE BLANC DE BALEINE et Chandelles, articles de première qualité, à vendre par
E. & J. ANDREWS,
17 oct — No. 32, rue Gravier.

SUCRE—40 boucauds Sucre de première qualité, en débarquement et à vendre par
E. & J. ANDREWS,
17 oct — No. 32, rue Gravier.

CAFE—40 sacs Café de la Havane, première qualité, à vendre par
E. & J. ANDREWS,
17 oct — No. 32, rue Gravier.

EAU-DE-VIE DE CHAMPAGNE—25 quarts Eau-de-vie de Champagne; 20 huitièmes do do, à vendre par — ROBERT H. WHITE.
14 oct — No. 34, rue Gravier.

VINS de Sicile, de Madère, Sherry et de Marseilles-Madère en demi pipes et quarts de pipes, à vendre par — DANIEL SOMERS,
14 oct — No. 80, rue des Magasins.

VERMICELLE—30 caisses Vermicelle, à vendre par — DANIEL SOMERS,
14 oct — No. 80, rue des Magasins.

BŒUF—150 barils bœuf de Boston, 56 demi do., en débarquement et à vendre par
ROBERT H. WHITE,
13 oct — 34, rue Gravier.

HUILE DOUCE—100 paniers huile douce, à vendre par — LEGENDRE & BERNIAUD,
11 oct — rue St. Louis No. 37

CERISES—100 caisses cerises à l'eau de vie, [illegible] tant d'être reçues par le navire Ophir, du Havre, et à vendre par — LEGENDRE & BERNIAUD,
11 oct — rue St. Louis No. 27

VINS—400 quarts vin de Malaga doux; 50 quarts vin de sherry, à vendre par
ROBERT H. WHITE,
11 oct — rue Gravier No. 34

FLACONS—200 flacons, à vendre par
R. H. WHITE,
11 oct — rue Gravier No. 34

PORC—30 barils mess porc, à vendre par
G. DORSEY,
11 oct — rue de la Nouvelle Levée No. 44

GRAISSE—800 barillets graisse, à vendre par
G. DORSEY,
11 oct — rue de la Nouvelle Levée No. 44

HUILE—Huile d'olive espagnole, convenable pour l'usage des lampes, ou machines, à vendre en jarres de 12 gallons. S'adresser à
J. ROBERT & Co.
11 oct — No. 47 rue Bienville.

JAMBONS—30 boucauts jambons converts, à vendre par — Jh. LANDIS & Co,
11 oct — [illegible] Poydr. No. 14

SUCRE—446 boucauts sucre, sur diverses habitations, à vendre par
10 oct — A. & Z. CAVELIER.

ESPECES en demande, par
ROBINSON & Co.
10 oct — No. 45, rue du Camp.

TRAITES de la Trésorerie, à vendre par
ROBINSON & Co.
10 oct — No. 45, rue du Camp.

ARGENT sans cours, de toute espèce, à vendre par — ROBINSON & Co.
10 oct — No. 45, rue du Camp.

BILLETS de la Georgie—$1000 à vendre par
ROBINSON & Co.
10 oct — No. 45, rue du Camp.

DOUBLONS espagnols à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
10 oct — 27, rue Toulouse.

CHECKS A COURTES VUES, sur Philadelphie, à vendre par
KOHN, DARON & Co.
10 oct — 23, rue Bienville.

LETTRES DE CHANGE, directement de Londres, à vendre par
HARRISON, CLEGG & Co.
10 oct — rue de la Douane.

CORDES D'EMBALLAGE ET SACS EN PLATRES.—100 rouleaux de Corde du Nord de très bonne qualité; 300 balles Sacs en Pitres assortis, à vendre par — WM. G. HEWES & Co.
30 sept — No. 34, rue Poydras.

CHARBON DE LIVERPOOL—Un petit lot de charbon d'une qualité supérieure, à vendre en quantités convenables aux acheteurs.
W. E. & R. MURPHY,
[illegible] — 132, Vieux Bassin.

CHAUX DE THOMASTON à vendre à $3 le baril par — W. E. & R. MURPHY,
[illegible] sept — 132, Vieux Bassin.

Ventes à l'Encan:

PAR [illegible] & GARIDEL.

[illegible] ... à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis:

[illegible] terrains situés très avantageusement, conformément aux plans dressés par J. Pilié, et exposés à la Bourse, savoir:

Dans le faubourg Franklin:

Un lot, rue Marigny, entre les rues Urquhart et Girod, 30 pieds sur 119 pieds.

Quatre lots, rue d'Espagne, entre les rues Urquhart et Girod, ayant chacun 30 pieds de face sur 117 de profondeur.

Dans le faubourg Washington:

Trois lots, ayant chacun 31 pieds 8 pouces de face à la promenade des Bons Enfans, sur 113 pieds de profondeur, dont un forme encoignure avec la rue de l'Indépendance.

4 lots, ayant chacun 31 pieds de face à la rue de l'Indépendance sur 95 pieds de profondeur, dont un fait encoignure avec la rue Morale.

11 lots, ayant chacun 31 pieds de face à la rue du Congrès, sur 95 pieds de profondeur; le No. 4 formant encoignure avec la rue St. Avid et le No. 11 faisant encoignure avec la rue Prosper.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets porteront en cas de non paiement un intérêt à raison de 10 pour cent par an, sans que cela autorise à en retarder le paiement.

Les actes de vente seront passés par L. T. Caire notaire public, aux frais des acquéreurs. — 31 oc

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le vendredi 13 Novembre, prochain, à midi, à la bourse, située à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 7 octobre, les esclaves ci-après décrits, dépendant de la succession de feu B. Castillon, savoir:

1o. Ondile, négresse, âgée de 28 ans et ses trois enfans, Louise, négrite de 7 ans. Rose mulâtresse de 34 ans, Suzanne négrite de 18 mois. Ondile est bonne blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison.

2o. Mélite dite Amélie, négresse âgée de 28 ans, bonne blanchisseuse et un peu cuisinière.

3o. Mary alias Marie, négresse de 24 ans, sachant faire un peu la cuisine et blanchisseuse.

4o. Anne, mulâtresse d'environ 30 ans, blanchisseuse et un peu cuisinière.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves ne seront livrés que lors que les conditions de la vente seront remplies.

Les actes de vente seront passés pardevant Théod. Séghers, Not. pub. aux frais des acquéreurs. — 11 oct-6

PAR JOS. LECARPENTIER.

Vente de la succession de feu Louis Ribas.

IL sera vendu, Vendredi, 24 novembre 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 14 octobre 1837, les propriétés ci-après désignées.

1o. SYLLIA, négresse d'environ 30 ans, cuisinière et sa fille nommée MARIE, âgée de 13 mois.

2o. JULIA, fille de Syllia, d'environ 10 ans.

3o. JACOB, nègre charretier, d'environ 30 ans, marronneur.

4o. Un lot de terre formant, l'encoignure des rues des Français et des Bons-Enfants, ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue des Français, sur 90 pieds de profondeur, face à la rue des Bons Enfants. Lequel lot fait partie du lot désigné par le No. 92, sur le plan du nouveau faubourg Marigny; ensemble les bâtisses et améliorations qui y existent.

Conditions—Les esclaves payables 1/3 comptant, 1/3 à 6 mois, et 1/3 à 12 mois. Le lot de terre payable 1/5 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 24 oct—3

LES soussignés ont maintenant en magasin et offrent à vendre à des conditions raisonnables:

300 balles laine du Mexique,
120 do Toile d'emballage de l'Inde, de 42 pouces de large,
19 do Toile d'emballage de Dundee,
40 do Toile à draps écrue 3/4 et 9/8,
10 caisses do do blanche 5/8 et 9/8,
20 balles indiennes françaises et anglaises,
5 balles impériales de 36 pouces,
6 balles draps et casimirs assortis,
6 balles draps bleus, écarlates et marrons, convenables au marché des indiens.
3 balles schalls écarlates,
1 caisses velventines,
1 caiss franges de coton
17 oct — GODFREY, BLOSSMAN & Co.

BEURRE—62 barillets beurre de l'ouest, frais, en débarquement du steamer Glasgow, à vendre par
21 oct — HEFFORD & SORGENFREY.

COUVERTURES, Indiennes—5 balles couvertures de Londres, dessins de fantaisie, à raies écarlates; 13 caisses indiennes américaines, bonnes couleurs; 2 do sangles, en débarquement du navire Ohio, à vendre par
21 oct — GODFREY, BLOSSMAN & Co.

SUCRE—200 boucauts sucre, qualité supérieure, venant d'être reçus et à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
21 oct — 43 et 42, Nouvelle Levée.

A VENDRE.—En débarquement des navires Ophir et Amitié, du Havre,
1200 caisses Cerises en caraffes à capsules, de la marque Badin frères.
200 caisses Eau de Seltz.
600 do. Liqueurs en flacon porcelaine.
1000 do. Liqueurs et Fruits assortis.
200 do. Porcelaine et articles pour le jour de l'an.
200 paniers Vins de Champagne.
500 caisses Vin de Meursault et de Chablis.
Pour les prix et conditions, s'adresser à
R. A. LEFEBVRE,
17 oct—3 — rue Toulouse, No. 10

CHARBON—25 boucauts charbon de Lehigh de première qualité, reçus et à vendre par
16 oct — JAMES REED, 35 rue Royale.

VINAIGRE—100 barils vinaigre de cidre, reçus et à vendre par
16 oct — ROBERT H. WHITE. 34 Gravier.

HUILE en pipes—Huile de blanc de baleine d'hiver, en débarquement et à vendre par
16 oct — ROBT. H. WHITE, 34, rue Gravier

PIANO A LOUER.—S'adresser immédiatement à
J. E. LOREILHE,
16 oct — Encoig. Royale et Douane.

LES Billets de banque, qui n'ont pas cours, s'achètent par — ROBINSON & Co.
16 oct—4 — 45, rue du Camp.

BILLETS LES BANQUES de l'Illinois et des Etats-Unis, à vendre en petites sommes par
ROBINSON & Co.
16 oct—4 — 45, rue du Camp.

LES Espèces s'achètent et se vendent par
ROBINSON & Co.
16 oct — 45, rue du Camp.

CORDES et toile d'emballage—100 colis cordes, et 90 pièces toile d'emballage, à vendre par
16 oct—1m SLOAN & BROTHERS, 39, N Levée

DEMANDE.—Un tonnelier trouvera une place constante de l'autre bord du lac, en s'adressant à — W. E. & R. MURPHY,
14 oct — 132, Vieux Bassin.

BOIS ET CHARBON—Chêne, pin, et charbon de pierres de Liverpool—Les soussignés ont un approvisionnement choisi de ces articles; les personnes qui désireraient avoir une quantité particulière de bois peuvent l'obtenir en faisant leurs ordres. Celles qui désirent faire leur approvisionnement d'hiver sont invitées à s'adresser chez

W. E. & R. MURPHY,
26 sept — no. 132, vieux Bassin.

CHARBON de bois et bois de chauffage—Les soussignés en ont en grande quantité, et constamment en vente. Les propriétaires de restaurants et d'hôtels etc., qui voudront en acheter toute l'année, pourront en avoir de qualités choisies et à trente pour cent au dessous du prix de la place.

W. E. & R. MURPHY,
26 sept — no. 132, vieux Bassin.

Rue de la Levée, No. 144, entre Ursuline et Hôpital.

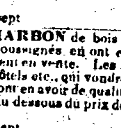

LE soussigné ayant acheté la pharmacie fondée jadis par J. Barabino, informe le public qu'il vient de pourvoir cet établissement de tous les médicaments généralement employés dans l'art de guérir; il recommande d'une manière toute particulière un remède spécifique contre la dyssenterie, l'expérience lui ayant démontré que sur cent malades au moins quatre vingt dix avaient été guéris en faisant usage de ce médicament.

On trouve également chez lui du véritable remède de Leroy, sirop pectoral de Dubois; dito de Lamouroux le Rob de Giraudeau de St. Gervais, sirop Gastrique et Toni dépuratif du docteur Chaumonot, pilules dépuratives du même, Elixir de Guillet, grains de Santé du docteur Grank etc, etc.

6 oct—25 — GAMOTIS, Pharmacien.

AVIS de Société—Les soussignés ont formé une société commerciale pour la transaction des affaires générales par commission, en cette ville, sous la raison de Wood & Simmons, qui commencera le 1e du courant, octobre 1837.

I. D. C. WOOD,
10 oct—13,3ps — S. C. SIMMONS.

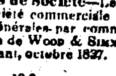

Bottes, souliers et brodequins—40 caisses, reçues par le Robt Pulsford, et à vendre par
R. G. HOBBS,
14 sept — no. 12 rue de la Douane.

Huile de Baleine d'hiver, huile de Baleine rafinée, huile à tanneurs, et savon.
10 tierçons huile de Baleine, d'hiver,
30 barils do. do.
10 tierçons huile de baleine, rafinée,
30 barils do. do.
10 barils huile de tanneurs, le tout de première qualité,
100 caisses savon no. 1, 60 livres par caisse,
En débarquement du navire Cherokee, de Boston, et à vendre par — CHS. BYRNE,
26 sept — no. 128, rue Tchoupitoulas.

LES soussignés reçoivent par la Caroline et offrent à vendre, belles Toilettes françaises de différentes descriptions; Lavabos do. do. Cafetière cany de 2 à 12 tasses; Veilleuses en filagramme, &c., &c
V. VIGNAUD,
16 sept — rue de Chartres, No. 49.

CHARLES H GRANT & CO
No. 46, rue de Chartres.

VIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, miroirs, glaces, matelas en crin, et mousse, en plume — 1° avril

DEMANDE D'ESPECES, par
G. R. STRINGER,
29 aout — No 50, rue du Canal.

AVOINE—87 sacs d'avoine, et 63 barils de patates, en débarquement du bateau à vapeur Boonslink, à vendre par — GRIVOT & PAIGE,
21 sept — 12 Poydras.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—86 balles toile d'emballage, article d'une qualité supérieure, en débarquement du navire Timour, de Boston et à vendre par
26 sept — GODFREY, BLOSSMAN & Co.

90,000 pieds Bois de pin jaune assortis, à vendre par — WILLIAM BOWMAN
28 sept — No. 168, rue du Bassin.

150,000 Briques du Lac, à paver et à construction à vendre par
WILLIAM BOWMAN,
26 sept — No. 168, rue du Bassin.

MOULINS A COTON DE L'AIGLE.—Un assortiment complet de ces moulins, bien assortis, à vendre par — WM. G. HEWES & Co.
29 sept — No. 34, rue Poydras.

DOUBLONS ESPAGNOLS, à vendre par
9 sept — CUCULLU, LAPEYRE & Co.

GRAISSE ET BEURRE—1000 barillets graisse, et 100 do. beurre de l'ouest, en débarquement de chalans et à vendre par
Jh. LANDIS & Co.
11 [illegible] — rue Poydras No. 14

A LOUER.—Plusieurs bureaux aux 1er et 2d étages, dans les Magasins [illegible] M. MUSSON, [illegible] rue de la Douane.

A LOUER—Un [illegible] le passage de la Bourse entre les rues Bienville et Conti, s'adresser à — M. MUSSON,
18 oct—6,3ps — 62, rue de la Douane.

A LOUER—Une belle et spacieuse maison à trois étages avec écurie et remise, située rue de l'Esplanade, entre les rues Bourgogne et des Remparts. S'adresser sur les lieux ou à — W. NOTT & Co.
18 oct—6,3ps — 66, rue de la Douane.

A LOUER.—Ce beau et vaste magasin de dépôt, à l'épreuve du feu, situé rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne maintenant occupé par MM. J. H. Field & Co. et bâti expressément pour l'emmagasinage du sucre. Possession peut en être donnée au 1er de novembre prochain; Le loyer n'est pas cher. S'adresser à
17 oct—18 — CHARLES GARNIER.

A LOUER.

LE Magasin No. 18, rue de Chartres, dernièrement occupé par Messieurs Dwight & Trowbridge, il convient beaucoup pour un magasin de marchandises sèches, s'adresser à
TOOLE & BARRIERE,
13 oct — 20, rue de Chartres.

A LOUER—Un magasin, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti.
12 oct — R. BRUGIER.

A LOUER.

LA Maison à deux étages, rue de la Douane entre Bourgogne et Rempart, occupée maintenant par le Juge Rawle, s'adresser sur les lieux. — 6 oct.

A LOUER.

Une maison en briques à deux étages près du No. 140 au Bassin, s'adresser à
WILLIAM BOWMAN,
28 sept — No. 168, rue du Bassin.

AVIS—A louer un magasin à deux étages, situé rue Toulouse entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser au bureau du caissier de l'Association Consolidée. — 1er août

A LOUER.—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal, no 128. La situation est on ne peut plus agréable, les appartements sont beaux et bien divisés.
10 juin — S. DEPOORTER.

A LOUER

Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no 40, Vieille Levée, secondé porte après la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les précédentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. Priolland ou à — ROBERT LAYTON,
29 mai — No 33. Vieille Levée

LE soussigné a établi son bureau de courtage et de commission, rue St. Louis, No. 25, où il s'occupera également de la vente et de l'achat des propriétés en ville, ainsi que des esclaves. Il offre à vendre 90 barriques vin de Bordeaux, excellent vin de ménage, soit en gros ou en détail; Toile et corde d'emballage, &c. &c.
5 oct—3 2ps. — P. DUBERTRAND

Avis de Banques et de Comp.

ATTENDU que M. W. Hoffman, Président de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Nashville, a convoqué une assemblée générale des actionnaires de la dite compagnie et attendu que la dite convocation a été faite par le président sans la sanction ou le consentement du bureau des directeurs, comme le prescrit la 9me. section de la charte.

En conséquence il est résolu que la convocation ainsi faite, est dans l'opinion de la Direction, illégale et nulle.

Extrait exact des procédures de la Direction, à son assemblée ordinaire, octobre 1837.
7 oct—3 — A. R. McNAIR, secr.

Association Consolidée, des Cultivateurs de la Louisiane.

CHECKS à vue sur Mobile à [illegible] pour cent d'escompte — A. BAUDOUIN,
1er août — caissier.

BANQUE DE LA CITE.
Nlle. Orléans, 1er août 1837.

CETTE banque tire des checks sur New York payables à vue — R. J. PALFREY,
1er août — Caissier

Banque de la Cité.
Nouvelle Orleans le 19 août 1837

CETTE banque tire des checks, à dates sur New York. — ROBT. J. PALFREY,
22 aout — caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ
Le 10 juin 1837.

Cette Institution tirera des checks sur Mobile à 1 pour cent d'escompte. Natchez à 1 pour cent d'escompte. Vicksburg 1 pour cent d'escompte.
JAMES B. MARKS,
13 juin — faisant fonction de caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 21 juin.

AVIS est donné par les présentes aux actionnaires que, en conséquence d'une résolution adoptée aujourd'hui par la direction, l'époque fixée pour le paiement de la balance du capital a été reculée jusqu'au 31 janvier prochain. — RICHARD RELF,
22 juin — caissier.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie ont été placés, en s'adressant par écrit à la Banque Commerce. — 3 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable J Bermudez, juge par int.—No. 9974—John Webb contre ses créanciers—La cession de biens par le pétitionnaire est par le présent acceptée par la cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné que la cour, convoqués à comparaître par devant Wm. J. Lewis Esq. notaire public, vendredi le 1er décembre 1837, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que A. M. Buchanan Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, N. Orléans, 31 oct. 1837.
1 nov—3 1ps — J. OLLIE—Dep. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'état de la Louisiane—A tous ceux qui ces présentes concernent—Salut—Attendu que Marie Antoinette Notta f. c. l. ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette cour, où la dite vente fut enregistrée le vingt septième jour de septembre de l'année 1837, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées, a qui par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à compter de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le dixseptième jour de juillet de l'année 1837, en vertu d'un décret de cette cour rendu le douze de mai, de l'année 1837, dans l'affaire de Laurent Millaudon contre William Hopkins, no. 4 du docket de cette cour, à laquelle vente Marie Antoinette Notta f. c. l. s'est rendue acquéreur pour le prix de mille cinq cent piastres un tiers comptant et la balance à douze et vingt quatre mois du huit avril 1836.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire

Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny désigné sur un plan fait par Joseph Pilié voyer de la ville, et déposé en l'étude de Feux de Armas, notaire public, sous le no. soixante dix-sept, del no. seize, mesurant soixante pieds face à la rue des Champs Elysées sur cent soixante six pieds de profondeur.

Nouvelle Orléans, 9 octobre 1837.
10 oct—3 — A. GUYOL, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Succession de Barney Curneen.—Attendu que les acquéreurs de la propriété ci-après décrite n'ont pas rempli les conditions de la vente qui en a été faite par le juge soussigné le vingt-trois novembre dernier 1836, conformément à un décret de l'honorable Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson sous la date du treize septembre 1836, ainsi que le tout appert en se référant aux procédures concernant la dite succession dans la dite Cour des Preuves;

J'exposerai en vente publique, le Lundi vingt-trois novembre prochain, à midi, à l'Arcade de Bank's, à la Nouvelle Orléans,

Un lot de terre situé dans la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le numéro trois, de l'îlet numéro trente, mesurant soixante pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, sur cent-vingt pieds de profondeur et face sur la rue St. James, ensemble les appartenances, dépendances etc.

Conditions, un quart comptant et la balance à douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera aux frais de l'acquéreur.
Paroisse de Jefferson, le 20 octobre 1837.
20 oct—3 — F. DUGUE, Juge.

AVIS.—Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient d'établir de nouveau, un magasin d'épicerie, et maison de commission, au No. 21, rue de la Vieille Levée, entre les rues Bienville et Douane. Tous les ordres qui lui seront donnés seront ponctuellement exécutés. Il tiendra constamment un assortiment d'épiceries à l'usage des familles.
1er. nov—6 — HENRY DUFILHO.

LES soussigné, ont ce jour formé une association sous la raison de Legendre & Berniaud, dans le but de faire des affaires de groceries et de commission. Leur magasin est situé rue St. Louis no. 27 entre Chartres et Levée.

Nouvelle Orléans le 1er. octobre 1837.
HENRY LEGENDRE,
3 oct—a — LOUIS BERNIAUD.

AVIS.

LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 11, près celle du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
29 aout—6m

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan H. Bardash, de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.

Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale No 102. — 3 oct—6m
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

A VENDRE

MURIERS BLANCS A GRANDES FEUILLES

LE soussigné offre à vendre, à Freehold dans l'Etat de New-Jersey—Cinquante mille pieds de plants de Mûrier blanc à larges feuilles, de la présente saison. Ces arbres sont garantis véritables. (Multicaulis.) Le prix en sera modéré et variera selon la grandeur du plant.

L'extrême largeur des feuilles de cet arbre et la finesse de la soie produite par les vers qui s'en nourrissent, lui donnent une supériorité marquée sur toutes les différentes espèces de mûriers. Le temps est propice pour se procurer de ces plants, et ceux qui en désireraient, devront faire immédiatement leur demande. Ces arbres seront empaquetés avec soin et pourront facilement être transportés dans toutes les parties de l'Union, et lorsqu'une demande de mille pieds, ou plus, sera faite, ils seront délivrés à New-York, franc de port, et là ils seront embarqués sans délai, selon les ordres donnés.

Les personnes désireuses de se procurer une grande quantité de plants, pour former des établissemens propres à élever des vers à soie, seront traités à des conditions très avantageuses.

S'adresser par lettres affranchies, au soussigné à Freehold, dans l'Etat de New Jersey.
Sept [illegible] — D. V. McLEAN

SUGAR.—30 hhds in store and for sale by
[illegible] — HEFFORD & SORGENFREY.

VENTES

PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION de Jérémiah Clark Cunningham—Vente par le Régistre des Testamens—Le samedi, onze novembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 10 octobre 1837, il sera vendu à l'encan, à la bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Jeremiah Clark Cunningham.

Un certain nègre esclave nommé Ben, âgé d'environ vingt et un ans, faisant le métier de forgeron.

Conditions de la vente:—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 4 et 8 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS,
11 oct — Rég. des Testamens.

Succession Deschamps.

Vente par le Régistre des Testamens.

LE Mardi, 14 Novembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Silvie Nogué, décédée épouse séparée de corps et de biens de Deschamps, les esclaves suivans savoir:

CORNELIA, mulâtresse, âgée d'environ 24 ans, bonne domestique de maison, sachant faire un peu de tout, et LISE, négresse âgée d'environ 50 ans, sujette à des douleurs, laquelle esclave est vendue en état de marronnage, depuis l'époque duquel marronnage on n'a eu aucune nouvelle.

Conditions de la vente:—moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à final paiement. — W. F. C. DUPLESSIS,
13 oct — Régistre des Testamens.

NB. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Louis Feraud, notaire public.

SUCCESSION THOMAS.—Vente par le Régistre des Testamens.—Le samedi, onze Novembre 1837, à 4 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan à mon bureau, encoignure des rues Condé et Ste. Anne, les effets mobiliers, dépendant de la succession de feu David Thomas, et consistant en un lot de hardes un coffre d'outils de charpentier de navire, usagé et une montre en argent.

Conditions de la vente—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
30 oct — Rég. des Testamens.

SUCCESSION HENRY, h. c. l.

Vente par le Régistre des Testamens.

SAMEDI, deux décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 27 octobre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu William Henry, homme de couleur libre, la négresse esclave nommée SOPHIA, âgée d'environ 44 ans.

Conditions de la vente:—moitié payable comptant, et la balance à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, assuré par hypothèque spéciale sur la dite esclave Sophia.

L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant H. B. Cenas, notaire public.
W. F. C. DUPLESSIS,
30 oct — Régistre des Testamens.

SUCCESSION DE McMAHON.

Vente par le Régistre des Testamens.

SAMEDI, le deux décembre mil huit cent trente-sept, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du vingt-six octobre mil huit cent trente-sept, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession du docteur John Ponté C. McMahon, décédé, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits.

Une maison et un lot de terre situés rue Carondelet entre les rues Hévia et Girod, où résidait le défunt; lequel lot mesure vingt-cinq pieds neuf pouces de face, sur une profondeur d'environ cent soixante dix-neuf pieds six pouces, ouvrant dans la profondeur une allée de 20 pieds de large qui sert à l'usage commun de ce lot et les lots qui le joignent, les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages, et dans la profondeur une cuisine à deux étages, avec magasins, chambres à domestiques &c., le tout en briques et converts en ardoises. Et aussi les esclaves suivans:

STEPHEN, nègre, âgé d'environ trente ans, domestique, sujet très fidèle et de confiance, accoutumé à payer pour son temps à raison de trente piastres par mois, et LETHE, négresse, âgée d'environ vingt-deux ans, domestique de maison, assez bonne blanchisseuse, robuste et bien portante.

Conditions de la vente—La maison et le lot situés rue Carondelet ci-dessus décrit, l'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet souscrit le sept de mai mil huit cent trente-cinq, par le dit docteur McMahon pour la somme de quatre mille sept cent soixante-six piastres et deux tiers de sous, portant intérêt à raison de sept pour cent par an de sa date jusqu'au paiement, à l'ordre et endossé par William H. Chase, et payable à trois ans de date, lequel billet fut donné par le défunt Dr. McMahon en partie de paiement de la dite propriété et assuré par hypothèque sur la dite propriété, et la balance comptant. *Les esclaves*, moitié comptant et la balance à six mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés sur les esclaves par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

Les actes de vente passés par devant F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
W. F. C. DUPLESSIS,
30 oct — Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Robert Walsh, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la Nlle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Francis Peaver, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. — W. F. C. DUPLESSIS,
24 oct — Rég des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Gregory Byrne, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Gustavus Pratt décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 oct — Rég. des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feue Rosina D. Miller—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John D. Fink, exécuteur dans le testament de feue Rosina D. Miller, et tuteur du mineur John Henry Miller ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains repartis conformément audit compte. — Par ordre de la cour
W. F. C. DUPLESSIS,
24 oct — régistre des testamens.

SUCCESSION DE HENRY PARIZOT—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à se faire connaître à présenter au soussigné, dans les dix jours de cette date, une note du montant de leurs créances, et des titres sur lesquels elles sont fondées.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 nov—3 — Rég. des Testamens. Curateur.

COUR DES PREUVES—Attendu que James Barrett a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Catherin Powere, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 nov — Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Gustavus Vogelgsang a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John C. Bohmer, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 nov — Rég. des Testamens.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession de Thomas J. Butler.—Attendu que Charles G. Smith de cette Paroisse a présenté une pétition à la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson, demandant des lettres de Curatelle à la succession vacante de Thomas J. Butler: Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner de déduire sous dix jours, les raisons pourquoi la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.
3 nov—3 — F. DUGUE, juge

COUR DES PREUVES.—Attendu que Charles L. White, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu David Rainey décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
24 oct — Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Denis—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu François Xavier Denis ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour.
26 oct — W F C DUPLESSIS, régist. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que John R. Pulley a présenté une pétition à la cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Lops, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour
W. F. C. DUPLESSIS,
26 oct — Rég. des Testamens

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait sous la raison de Carpenter & Co., a été, le 1er. juin 1836, dissoute d'un consentement mutuel. Les affaires de la société seront liquidées par A. Carpenter, à qui, ceux qui ont quelques réclamations à exercer contre ladite société pourront présenter leurs titres de créances, et ceux qui doivent à la susdite sont requis de payer.

Nouvelle Orléans, 19 octobre 1838.
SAMUEL A. CARPENTER,
23 oct—8 — J. CARPENTER.

Drays, Charrettes etc., de Philadelphie.

LE soussigné a maintenant en vente et continuera à recevoir par les divers arrivages de Philadelphie, les meilleurs et plus forts *drays, charrettes, roues de charrettes à bœufs, brouettes, &c.* qu'il vend à des prix raisonnables. Il recevra en outre toute espèce de commandes pour les ouvrages à faire dans ce genre, y compris les waggons légers et lourds, ainsi que les roues en planches; lesquels seront fidèlement exécutés dans le plus bref délai.
CHS. BYRNE,
26 sept — no. 128, rue Tchoupitoulas.

RUM—44 barils rum du pays, en débarquement, à vendre par
12 oct — R BRUGIER.

LE soussigné ayant pris les magasins neufs, No. 9, rue Toulouse, entre la Levée et Chartres, offre à vendre à des conditions avantageuses, un grand assortiment de Vins blancs et rouges, en barriques et en caisses.

Un assortiment complet de Liqueurs.
Eau de Vie Cognac fine, Champagne.
Vin de Champagne sup.
Fil à voile et à coudre.
Vins rouges, en caisses de 3 et 4 doux. pour l'exportation.
Le plus grand nombre des articles ci dessus ont le drawback. — P. DUSSAUT, fils ainé.
24 oct—1s

GARDES D'ORLEANS.

LES membres de cette compagnie, sont priés de se réunir en règlements, de se réunir le samedi 4 novembre prochain, à l'heure précise du soir, à la Salle encoignure des rues d'Orléans et Bourbon, pour les exercices militaires.

Il y aura également le jeudi de chaque semaine, réunion volontaire pour l'école de théorie.

Tous les membres sont invités à y assister, particulièrement les sous-officiers.

Par ordre du capitaine.
12 oct—1m — P. A. AUBERT, sergt. instr.

PORC—50 barils mess, bonne marque, à vendre par — GRIVOT & PAIGE,
23 oct — 12, rue Poydras.

FOIN—100 balles de foin, à vendre par
GRIVOT & PAIGE,
23 oct — 12, rue Poydras.

EAU-DE-VIE—10 barils Eau de vie de pêche, article supérieur, à vendre par
GRIVOT & PAIGE,
23 oct — 12, rue Poydras.

VINS, &c.—28 caisses vin rouge, 25 caisses eau de vie de Sherry, et 25 caisses fruits à l'eau de vie, à vendre par — GRIVOT & PAIGE,
23 oct — 12, rue Poydras.

CORDES—Un petit lot de cordes, en magasin, à vendre par — GRIVOT & PAIGE,
23 oct — 12, rue Poydras.

BLANC DE BALEINE—160 caisses blanc de baleine, de grandeurs assorties, à bord du brick Bay et à vendre par — BAILEY & ABBOTT,
23 oct — 14, rue Bienville.

PATATES—1600 barils pomme de terre en bon ordre, à bord du brick Bay, à vendre par
BAILEY & ABBOTT,
23 oct — 14, rue Bienville.

OIGNONS—12,000 bottes d'oignons, à bord du brick Bay, de New Port, à vendre par
BAILEY & ABBOTT,
23 oct — 14, rue Bienville.

HUILE—50 pipes excellente huile de baleine, à bord du brick Bay et à vendre par
BAILEY & ABBOTT,
23 oct — 14, rue Bienville.

EN débarquement du brick Nelson Clark, de la Havane, 58 caisses sucre blanc, d'une qualité supérieure, et à vendre par
23 oct — R GRONING & Co.

TRAITES SUR NEW-YORK.—A courte échéance, à vendre par — R. GRONING & Co.
23 oct

EN débarquement du navire Ophir, venant du Havre, 250 Caisses Cerises nouvelles à l'Eau de Vie, 150 Caisses de Kirshwasser, 1ère. qualité, 100 Caisses Liqueurs assorties, 200 Paniers Champagne, de la marque Jouron, à vendre par
F. GAILLARDET.
17 oct — 240, rue Royale.

AVIS.—Le public est informé que MM. Pilié et Springbett, architectes, arpenteurs et agents de terre, entreprendront toute espèce d'arpentage ou de plans, soit en ville ou hors de la ville; aussi, ils feront des achats et ventes de biens fonds, dessins d'architecture; ils feront des estimations et surveilleront les entreprises de bâtisse, à des prix raisonnables. Les personnes qui désirent disposer de propriété, ou en acheter, feront bien de s'adresser à leur bureau, No. 8, Arcade de Banks. — 17 oct—12

PROPRIETE DE VALEUR dans la première municipalité, à vendre.

Un lot de terre de valeur, avec une maison et ses dépendances, situés dans la rue Dauphine. S'adresser à — L. J. PILIE & SPRINGBETT,
17 oct—12 — no. 8 Arcade de Banks.

661 CAISSES VIN DE PAUILLAC, à vendre par — LEGENDRE & BERNIAUD,
19 oct — 27, rue St. Louis.

AUX BATEAUX-A-VAPEUR ET PRESSES A COTON.—Bois de Pin de la meilleure qualité, à vendre à bas prix par — W. E. & R. MURPHY,
11 oct — 132, Vieux Bassin.

BRIQUES-A FEU DE PENSACOLE.—10,000 briques de qualité supérieure, à vendre par
W. E. & R. MURPHY,
11 oct — 132, Vieux Bassin.

FARINE, JAMBONS ET BEURRE.

300 BARILS Farine marque de Boulangers. 50 tierçons Jambons enveloppés, 60 tiquins Beurre de l'Ouest, En magasins et à vendre par
ORAIN & MIGNON,
16 sept—3 — No. 7. Nlle. Levée.

BILLETS de la Banque des Etats-Unis de $1000 et de $500, à vendre par — ROBINSON & Co.
1[illegible] oct—3 — 45, rue du Camp.

Anes venant d'Espagne—Reçu par le brick Cecilia de Barcelone. Il y en a trois, de la taille de 16 paumes, qui méritent l'attention des habitans de la campagne. Ce sont les plus beaux animaux qui aient été importés. Pour les conditions, s'adresser à
J. ROBERT & Co.
5 oct — no. 47, rue Bienville

SUCRE A BON MARCHE.

12 livres bon Sucre, 14 livres moins beau, } Pour 1 piastre.

AU magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.

On trouve audit magasin: Remède et Pillules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures et Ferremens de toute espèce. — 31 mai—2 m

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que le marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai — D. PRIEUR, maire

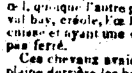

A VENDRE.—Un beau et élégant CABRIOLET, nouvellement arrivé de France, et fabriqué par LEPINE. S'adresser à M. T. Gaillardet, rue d'Orléans, maison Vignié. Pour le voir, chez le [illegible] Lambert, rue Royale — 20 juillet.

EGAREE OU VOLE

Vingt piastres de récompense seront données à celui qui ramènera au propriétaire, rue Conti Nos. 6 ou 13, un cheval rouge (sorel) ayant une longue queue, une étoile sur le front, un pied de devant un peu blanc et n'y voyant que d'un œil, quoique l'autre paraisse bon. Aussi, un petit cheval bay, créole, l'œil vif, courte queue, étampé sur la cuisse et ayant une écorchure sur le flanc et n'étant pas ferré.

Ces chevaux avaient l'habitude de paître dans la plaine derrière les bâtisses des architectes dans la 3e. municipalité. — 3 nov—5

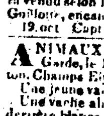

CHEVAL EPAVE.

ARRETE et conduit à l'écurie de M. Atocha, rue St. Pierre entre les rues Trémé et Marais, par les gardes de la Première Municipalité, le 11 du courant, un petit cheval noir, ayant les oreilles coupées et le pied droit de derrière un peu blanc.

Avis est par les présentes donné au propriétaire de le retirer en dix jours de cette date, en payant l'amende et les frais de l'écurie, autrement le dit cheval sera vendu selon les ordonnances de police, par P. A. Guillotte, encanteur. — JOSEPH MAURICE,
19 oct — Capt de la Garde de la Municipalité No. 1

ANIMAUX EPAVES—Il a été conduit par la Garde, le 14 de ce mois, à l'écurie de Mr. Morton, Champs Elysées entre Victoire et Moreau, N 55.

Une jeune vache noire, tachetée de blanc.

Une vache alison, mouchetée de blanc, les pieds de derrière blancs.

Une vache alison, ayant le ventre blanc et une tâche blanche sur le dos.

Sy d'ici au 30 du courant, les dits animaux ne sont pas réclamés, il seront vendus le samedi suivant, 5 novembre 1837, conformément à la loi, par P. A. Guillotte, encanteur, au lieu ordinaire, à midi précis.
JOHN YOUENES.
20 oct—10 — Capt de la Garde, 3e. Municipalité.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton,
Nlle. Orléans le 5 octobre 1837.

AVIS est donné qu'une demande a été faite à ce bureau pour le renouvellement des certificats suivans d'actions, savoir:

Certificat No. 191 pour deux actions,
" No 192 pour deux actions,
" No. 193 pour deux actions.

Tous datés du dix septembre 1834, en faveur de Robert H. McNair; et que des certificats seront émis, à l'expiration de l'époque fixée par les lois de la compagnie.
19 oct—1m — SAM. RICKER, jr. secrétaire.

GRANIT propre à faire des devants de magasins et pour d'autres objets, qui peut être travaillé et préparé selon les ordres, sous le plus bref délai. S'adresser au dépôt, no. 147, rue de la Douane entre les rues Dauphine et Bourgogne.

N. B.—Le basement des édifices en briques peut être enlevé et remplacé sans danger par le granit sans beaucoup d'inconvéniens pour ceux qui occupent la maison. — 23 sept—a

BRIQUES A FEU DE PREMIERE QUALITE.

A VENDRE à l'entrepôt de M. Bonifay, près de Pensacole, de 3 à 400,000 briques d'une qualité qui n'excède en rien à n'importe quelles briques des Etats-Unis. Ceux qui désirent se procurer cet article feront bien de les acheter, car il n'y a pas de tromper dans leur qualité. Nous faisons aussi des briques du tres lorsque l'on nous les commande.
22 juin—6m 1ps — JAMES & STARKE.

SANGSUES.

Reçu par les derniers arrivages, des sangsues de première choix, à 25 cents pièce, au dépôt rue du Quartier, no. 26, entre Condé et Levée.
12 sept—a

Doublons espagnols et mexicains, à vendre par — J. M. CABALLERO,
26 sept — No. 80, rue St. Louis.

LE soussigné offre à vendre 200 sacs café, 100,000 cigares, 60,000 do. (Régalia), 50 caisses savons de la Castille, 2 do. contenant 20,000 de vanilles.
J. M. CABALLERO,
26 sept — no. 80, rue St. Louis.

FONTES.—Environ huit tonneaux petites fontes, consistant en fours de campagne, marmites, fers à repasser, dernièrement reçus et à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
5 oct — 17, rue des Magasins.

AVIS—Succession Toussaint Guillaume h. c. l.—Les personnes à qui il est dû par ladite succession sont priées de remettre leurs titres de créances à Mr. A. Preaux, avocat, rue Condé No. 39, et toutes celles qui doivent à ladite succession sont priées de solder leurs comptes entre les mains de M. François Auguste, exécuteur testamentaire, rue St. Philippe entre les rues Dauphine et Bourgogne.
11 oct—10 3ps.

Aux compagnies de Pompiers et de Tuyaux.

LE soussigné offre à vendre, à bas prix, un superbe CHARIOT DE TUYAUX, ayant des cloches &c. et bien orné de dessins. Il est bien fort, ayant été construit avec beaucoup de soins. Il peut porter des tuyaux en grande quantité, aux machines étant à cet effet doubles, et d'une construction approuvée.
C. S. BYRNE,
26 sept — no. 128, rue Tchoupitoulas.

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et de batiment, rue. do la Douane no 76. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçus, ils tâcheront de mériter de plus en plus la confiance de leur amis et du public en général. Ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés. — 18 av

LIQUEURS—2 Pipes vieux vin de Madère; 2 do. do. Eau de Vie de Cognac, 2 do. demi pipes do, 62 Caisses Vin de Madère de 12 bouteilles, 10 damejeannes do, 50 barils Whiskey de Monongahela, 10 do. Eau de Vie de pêche, 15 do. Malaga doux, 10 quarts barriques Vin de Ténériffe. 7 barils indiens do, 28,000 Cigares de la Havane, à vendre par
P. H. GALLWEY,
5 oct — No. 31, rue de la Commune.

AVOINE—300 sacs d'Avoine en magasin, à vendre par — EASTMAN & BROTHERS,
29 aout — 20, Vieille-Levée.

MAIS.—500 sacs Maïs, à vendre par
DANIEL SOMERS,
4 oct — No. 80, rue des Magasins.

[illegible] DE RECOMPENSE.

[illegible] récompense [illegible] négresse CAROLINE, [illegible] 20 ans, [illegible] marronne depuis [illegible] ... le dehors en [illegible] ... anglais. Elle avait lorsqu'elle s'est absentée, le 3 courant, un collier de force dont une des pointes était tournée en bas. Elle a été vue dans la Troisième Municipalité, rodant autour des maisons de blanchisseuses pour obtenir du travail.
30 oct—3 — J. COGGY,
rue Gallatin entre Hôpital et Quartier.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données pour l'arrestation de l'esclave JOSEPH, qui est parti marron vers le 15 juillet. Il est âgé de 21 ans, et est de la taille de cinq pieds et demi. Il est très noir, et a de très cheveux, et parle anglais et français. Cet esclave a travaillé avec M. Hoy, servant les maçons, dans la construction de la Bourse. Les capitaines de navires sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.
25 oct—5 — B. COQUET.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington de la troisième municipalité (à Frascaty), la négresse nommée MARY, se disant appartenir à Mlle. Catherine f. c. l.; elle est âgée d'environ 25 ans, taille cinq pieds 1/4 pouces, figure ordinaire, peau noire, ayant une petite cicatrice au dessus de l'œil gauche. Avis est donné au propriétaire de la réclamer, en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 27 oct 1837.
27 oct—16 — P. BAYHI, chef du poste.

$20 DE RECOMPENSE

Seront données pour l'arrestation et la mise dans une des geôles de l'Etat, de mon nègre nommé JOHN JOHNSON, âgé d'environ 22 ans, taille d'à peu-près 5 pieds et 4 pouces, robuste, tournant ses pieds en dehors lorsqu'il marche, et grimace considérablement en parlant. Il est charpentier d'état, il était vêtu lors de son départ, d'une chemise de toile et d'une chemise d'indienne par le dessus, pantalon de coton bleu à raies; pas de chapeau, il est habitué à travailler de son état près de la presse à coton du faubourg [illegible] et appartenait ci-devant à M. Brand et ensuite à M. Tate. Cet esclave est absent depuis le 7 du courant.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et le public en général sont invités à ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

P. S. Sa femme demeure au chemin à coulisses: John Johson a été vu dans ces parages par plusieurs personnes.
24 oct—3 — SAMUEL R. HITE.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, la négresse nommée MARIE, taille de quatre pieds, quatre pouces, ayant deux cicatrices à la figure, se disant appartenir à Mr. Borel, du faubourg St. Marie.

Le propriétaire est prié de la réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse St.-Bernard, le 11 octobre 1837.
12 oct—6 — F. GARIC, Shérif.

DETENU à la geôle de la police de la 1ère municipalité, le nègre nommé JOHN BROWN, se disant appartenir à Mr. Lombart de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est invité à le réclamer en se conformant à la loi.
28 oct—6 — CLEMENT RAMOS, geolier

DETENU à la geôle de police du Poste du faubourg Washington de la 3ème. municipalité à Frascaty, le nègre THOM, se disant appartenir à Mr. Franck Evings; âgé d'environ 21 ans, taille 5 pieds 10 1/2 jolie figure, ayant une marque d'ancienne brûlure à la jambe droite, et parlant anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 28 octobre 1837.
28 oct — BAYHI, chef du Poste.

AVIS AU PUBLIC AUX NEGOCIANTS ET AUX CAPITAINES DE NAVIRES.

LES gardiens du port pensant qu'il sera nécessaire à tous ceux qui y trouvent concernés, ont établi les arrangements suivans, qui seront mis en opération le 1er de novembre prochain, savoir: le bureau sera placé, rue de la Levée entre les rues St. Louis et Toulouse, au dessus du magasin de Mrs. Zacharie & Brother, où sera suspendue une ardoise. Une ardoise sera également suspendue à la maison de Mesrs. Fogg & Belocke; onzième maisons, entre les deux marchés; une autre sera aussi suspendue au magasin de F. Santon, No. 42, rue de la Levée, entre les rues Mandeville et Espagne; une autre au magasin de Mesrs. Emison & Gren, No. 122 Nouvelle Levée, entre les rues St. Joseph et Marché, où les capitaines de navires placés dans les environs de chacune de ces enseignes, sont invités à s'adresser pour un inspecteur, un gardien du port, se trouvera présent aux endroits surnommés.

N. B. Pour toute inspection générale, les demandes devront être faites au bureau — 14 oct—15

M. LEFOULLON a l'honneur de prévenir les familles qu'il vient de donner une plus grande extension à son institution, il s'est adjoint M. HIPOLYTE PINEKER, professeur de mathématiques à l'institution Cabonne. L'enseignement à partir du 15 novembre prochain, se composera ainsi qu'il suit: lecture, écriture, calcul, grammaire, art de la correspondance, géographie, dessin linéaire, géométrie des arts et métiers, tenue des livres, langues anglaise et espagnole.

Tous les soirs, classe particulière, comprenant en outre, pour les personnes qui le désireront, l'enseignement de l'algèbre et de la trigonométrie.

Tous les jours, classe de couture et broderie, tenue par les dames.

On prendra des demoiselles en pension et demi pension. — 27 oct—7

A VENDRE en débarquement de la barque Ophir, en gros et en détail:

150 liv. Saucissons de Lyon,
1200 caisses Cerises à l'eau de vie, de la marque de Badin frères, Paris,
500 paires crachoirs en porcelaine dorée, d'un joli goût et assortis en couleurs et dessins,
60 caisses liqueurs en cruchons porcelaine,
20 caisses prunes à l'eau de vie,
300 caisses fruits do do assortis,
Jus de cerises, raisins à l'eau de vie, jus de groseilles, vin de chablis, service en porcelaine, pendules, cornets d'abondance, vases, fleurs et cylindres, marasquin, eau de vie de Damsick, Kirshwaser, absynthe, vin de Champagne, cigares de la Havane &c.
R. A. LEFEBVRE,
30 oct—3 — rue Toulouse No. 10

CUCULLU, LAPEYRE & Co. offrent à vendre, les chargemens des goëlettes Eclipse, Ulysses, et Mulets, consistant en:
600 barils eau de vie espagnole,
30 balles papier à écrire,
50 barils vin sec de Malaga,
120 barils do do doux,
4000 caisses raisins frais,
100 barillets olives,
100 barils cornichons,
30 barils amandes,
50 livres salsafran,
2 caisses saucisses espagnoles. — [30 octobre

Propriété de la Troisième Municipalité.

A VENDRE.—Un lot de Terre avec les édifices qui s'y trouvent situé dans la rue de l'Union entre celles d'Amour et Bons Enfans. S'adresser à
L. J. PILIE & SPRINGBETT,
25 oct — 8, Arcade de Bank

Superbe Terre à cultiver le coton.

A VENDRE.—640 acres de Terre située dans la Paroisse d'Iberville, à environ 70 milles au dessus de la Nouvelle Orléans, et à environ 4 milles du Mississipi. La propriété susdite sera échangée pour des marchandises ou des nègres. Pour plus amples informations, s'adresser à
L. J. PILIE & SPRINGBETT,
25 oct — No. 8, Arcade de Banks.

ON demande un professeur parlant français, capable de donner des leçons d'anglais et d'espagnol.

S'adresser au bureau de cette feuille. — 25 oct—4

AVIS.—Le soussigné étant tireur des billets suivans, endossés par Mr. F. Beckman, datés du 25 du mois de novembre dernier [1836], qui ont été donnés en partie, en paiement à James Armor, pour deux lots de terre situés dans le faubourg Lafayette, prévient le public qu'en conséquence d'un procès institué contre ces propriétés, de ne pas les négocier, attendu qu'ils ne seront pas payés à leur échéance. Les billets sont comme suit:

1o. Un billet daté du 25 Novembre 1836, de $1,500, à un an de date.
2o. Un billet daté du 25 Novembre 1836, de $1,500, à deux ans de date.
3o. Un billet daté du 25 Novembre 1836, de $1,500, à trois ans de date.
19 oct—30 — O. CROSS.

AVIS—Reinecke, Delery & Co. ont transporté leur magasin rue de Chartres, no. 99, près de l'encoignure de la rue Conti, où ils tiennent continuellement et offrent à vendre, un grand assortiment de linge fait tels que;

Habits, vestes, levites et surtouts en drap et pantalons de drap, casimir, gilets de dessous de drap, de soie, de velours et de bazin, chemises de toile blanche unies et à jabots, chemises de coton blanc et en couleur, et chemises en mérinos, caleçons de coton et de mérinos; bretelles, cols, cravattes, brosses, gants de soie, de peau et de mérinos, chapeaux de soie noirs et français, bottes françaises, articles militaires, tels que schakos, sabres, giberne et épaulettes, qu'ils viennent de recevoir de France et de New York. Ils se chargent aussi de faire confectionner sur demande et à la dernière mode toute espèce d'habillemens. — 12 oct

LE soussigné vient de recevoir par le navire Ophir, du Havre, une grande variété d'Etoffes pour pantalon, ainsi que des draps de diverses couleurs, pour habits et redingotes, gants de peau de toutes couleurs, peluches, cols, cravattes anglais, chemises de couleur, redingottes de drap noir, bretelles élastiques, surpoints soie et coton, épaulettes laine rouge, dragonnes do, épaulettes, aiguillettes et cordes à fourrage en fil blanc, buffleteries, gibernes et ceinturons pour chevaux à cheval, shakos pour do, briquets, sabres de cavalerie, demi espadrons, épaulettes et aiguillettes en or et en argent, ainsi qu'une infinité d'autres articles. — LOUIS A. BAREARIN,
18 oct — rue de Chartres, No. 113.

Café cigares etc.—86 sacs bon café de la Havane, 350 milliers cigares Regalia et Trabuco, 2 barils whiskey de Monongahela, vin de vieux Sherry en demi pipes, et Champagne, à vendre par
J. ROBERTS & Co.
5 sep — 47, rue Bienville

RECU par le Concord, et à vendre par les soussignés, un assortiment de Porcelaine, et trente paniers Eau de Seltz — V. & O. VIGNAUD,
2 sept — rue de Chartres, No. 49.

SANGSUES—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues de première qualité, à vendre à des prix modérés, en gros et au détail, à la pharmacie de
A. A. PEYCHAUD,
2 sept — rue Royale, No 122.

Réunion de la direction de la Société d'Agriculture de la Louisiane.
20 Janvier 1837.

RESOLU qu'une récompense de $2000 sera décernée à la personne qui, d'ici à un an prouvera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, que le cocoamer peut être avantageusement converti en un article de commerce. Pour copie conforme.
23 jan—1an 2pm — E. ROUSSEAU, secrétaire.

MANUFACTURE DE SAVON, DE CARROLTON.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrolton, encoignure des rues Baronne et Poydras.
15 juin — SALOMON COHN

JAMBON—87 boucauts jambon, de Cincinnati, première qualité, consistant en plats cotes, épaules et derrières, le tout en excellent ordre pour être embarqué, venant d'être reçu par les chalans, à vendre par — LAYET & AMELUNG,
5 oct — 17, rue de la Commune.

LEGENDRE & BERNIAUD, No. 27, rue St. Louis, offrent à vendre, un assortiment d'épiceries, etc., reçus par les derniers arrivages, aussi:
150 Jarres grappes de raisins verts de Malaga.
100 Caisses raisins de Malaga.
350 Caisses vin rouge.
50 Caisses fromage de Goshen.
80 Sacs café de la nouvelle récolte.
100 Caisses absynthe suisse.
100 do kirsch.
75 Caisses cerises à l'eau de vie, marque Breton
20 Milliers cigares de la Havane, différentes marques. — 24 oct

SEL—500 sacs sel gros et fin, à vendre par
PURCE & DUPLESSIS,
[illegible] oct — rue de la vieille Levée No. [illegible]

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—William Turner contre James Drummond et Edward Ives—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 11 novembre prochain à une heure de relevée.

Le mulâtre esclave nommé William, âgé d'environ dix-neuf ans—Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.
6 oct — FRED. BUISSON—shérif

COUR DE PAROISSE—Levi H. Gale vs. James Penntly.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, par l'Honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 11 Novembre prochain, à une heure de relevée.

L'esclave William, saisi dans cette affaire. Conditions comptant. — FRED. BUISSON,
6 oct — Shérif.

COUR DE PAROISSE.—Henry R. Grandmond fondé de pouvoir des héritiers Périer vs. Gustave Legardeur.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le 11 Novembre prochain, à une heure de relevée; deux négresses esclaves saisies dans cette affaire, savoir:

Louise, âgée d'environ 22 ans, et Fillette, âgée d'environ 38 ans. Conditions comptant.
6 oct — FRED. BUISSON, Shérif.

Joseph Laurant contre John Johnston.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, à la Nouvelle Bourse, en coignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le jeudi 9 novembre prochain, à une heure de relevée.

La négresse nommée Frudy, autrement Prudence âgée d'environ deux ans.—Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant. FRED. BUISSON,
5 oct — Shérif.

AVIS—H. & W. ANDERSON [en conséquence de la petitesse de leur magasin actuel,] en prendront deux autres le 1er de novembre prochain, qui se trouvent situés rue Tchoupitoulas No. 66, et rue du Commerce No. 21, l'un des magasins maintenant occupé par Dalmarin & Co, où ils continueront le même genre d'affaires sur une plus grande échelle—L'un des associés, maintenant en Europe, a fait des arrangements avec les fabricants des meilleures Eaux de vie et des principaux vignerons, arrangemens qui les mettront à même d'avoir tout ce qu'il y a de mieux en fait de ces articles, et épargneront aux acheteurs, les dépenses d'importations par la voie de New York. Ils attendent tous les jours, un supplément de Whiskey irlandais et écossais, de la même qualité que celle qui a été si généralement appréciée l'année dernière. — 2 oct—6

VIN DE SHERRY—60 pipes, 40 barriques, et 50 quarts do, vieux vin de Sherry pâle et brun de Gordon, en magasin et à vendre par
H. & W. ANDERSON & Co,
25 oct — 76, rue Tchoupitoulas.

VIN DE SHERRY PALE ET BRUN—100 caisses de la marque Gordon en magasin et à vendre par — H. & W. ANDERSON & Co,
25 oct — 76, rue Tchoupitoulas.

VIEUX VIN DE MADERE—50 caisses vin Madère de choix, contenant chacune trois douzaines, en magasin et à vendre par
H. & W. ANDERSON & Co,
25 oct — 76, rue Tchoupitoulas.

FICELLES—Les soussignés en offrent à vendre à des prix modérés.
H. & W. ANDERSON & Co,
25 oct — 76, rue Tchoupitoulas

BIERRE ET PORTER—200 barriques porter de Londres; 150 do bierre écossaise, en débarquement et à vendre à bas prix par
H. & W. ANDERSON & Co,
25 oct — 76 rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE ET VIN—20 quarts barriques eau de vie, 120 quarts do, et 20 octaves vin de Madère de la Seille, 40 quarts barriques vin d'Oporto, importé par le navire Creole, de Liverpool, et à vendre à des conditions avantageuses par
H. & W. ANDERSON & Co
25 oct — 76 rue Tchoupitoulas.

VIN DE CANARI—100 quarts barriques vin de Canari, importation directe, à vendre à des conditions avantageuses par
H. & W. ANDERSON & Co,
25 oct — 76 rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE DE CHAMPAGNE—30 barriques eau de vie de Champagne, arrivées directement de Cognac, et à vendre par
H. & W. ANDERSON & Co,
76, rue Tchoupitoulas.

VIN D'OPORTO ET VIN BLANC—Les soussignés, offrent à vendre le chargement du navire Wm. Tell, qui consiste en vin d'Oporto en pipes, en barriques, et quarts de barriques, vin blanc de Lipari, en barriques et quarts do; vin blanc de Faterman, en barriques, et quarts do; vins tous ces vins sont de qualité supérieure, et seront vendus au commerce à des conditions raisonnables.
H. & W. ANDERSON & Co,
25 oct — 76, rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE, Vins, Thé, &c—Coit & Co. offrent à vendre à des termes raisonnables les marchandises suivantes:

24 barriques vin de St. Lucar,
4 demi pipes do do.
40 quarts de barriques vin des Canaries,
209 caisses claret,
8 barriques madère de Marseilles,
2 pipes Madère de Sicile,
12 pipes Sicile rouge,
1 pipe vin de sherry,
120 paniers et caisses champagne marque de choix,
2 poinçons whiskey d'Irlande,
3 demi pipes eau de vie de la marque d'Otard Dupuy & Co.
5 do do do
10 barils eau de vie de pêche,
36 boîtes thé Young Hyson,
33 demi do do
10 caisses do do en boîtes de ferblanc de 24 lv.
75 caisses Young Hyson de 6 lv.
8 caisses thé impérial, 13 lv.
10 barillets tabac.
rue de la Douane No. 20

VINS ET LIQUEURS—24 demi-pipes Vin de Madère, qualité supérieure, 30 quarts do. do. 300 quarts Malaga doux, Sherry en pipes, demi pipes, quarts et barils indiens. 200 paniers Champagne, 150 caisses Vin de Bordeaux, 20 pipes Eau de Vie de Champagne, 24 demi pipes do. do. 10 do. Eau de Vie de Cognac, en magasin et à vendre par
3 nov — R. GRONING.

ESPECES.—Doublons espagnols et mexicains, à vendre par — J. M. CABALLERO,
1er. nov — 80, rue St. Louis.

TABAC.—300 balles, article supérieur, à vendre par — SAML. RIKER Jr.
1er nov — 36, rue du Camp.

DRAYS, CHARETTES, ROUES DE CHARRETTES, BROUETTES, etc. etc. faits à Philadelphie et à vendre par
SAML. RIKER Jr.
1er. nov — 36. rue du Camp.

FOIN DU NORD.—100 balles, en petites balles en débarquement du navire Elizabeth, de Portland et à vendre par — BAILEY & ABBOTT,
1er. nov — 14, rue Bienville.

PLOMB—500 saumons Plomb de Galena, à vendre par — GODFREY, BLOSSMAN & Co.
1 nov

POMMES DE TERRE DU NORD—250 barils pommes de terre du Nord, en débarquement du navire Elizabeth, de Portland, et à vendre par
BAILEY & ABBOTT,
1er nov — 14, rue Bienville

SEL DE LIVERPOOL—400 sacs sel fin de Liverpool en sacs blancs, en débarquement du navire Apollo, et à vendre par — BAILEY & ABBOTT,
1er nov — 14, rue Bienville.

POMMES DE TERRE—320 barils pommes de terre en débarquement du navire Apollo de Portsmouth, et à vendre par — BAILEY & ABBOTT,
1er nov — 14, rue Bienville.

FOIN—400 sacs foin, en débarquement du navire Apollo de Portsmouth, et à vendre par
BAILEY & ABBOTT,
1er nov — 14, rue Bienville.

FROMAGE—100 caisses fromage de Goshen, en débarquement du navire Yanso, à vendre par
ROBERT H. WHITE,
26 oct — 34, rue Gravier.

PIMENTO—50 sacs à vendre par
ROBERT H. WHITE,
26 oct — 34, rue Gravier.

BŒUF—100 barils, 50 demi barils bœuf mess de Boston, à vendre par
ROBERT H. WHITE,
26 oct — 34, rue Gravier

VIN DE MALAGA—150 barillets vin doux de Malaga, à vendre par — ROBERT H. WHITE,
26 oct — 34, rue Gravier.

AVOINE—80 sacs avoine, en magasin et à vendre par — GRIVOT & PAIGE,
26 oct — 12, rue Poydras.

BILLETS des Banques des Etats-Unis, du Kentucky et des Illinois, achetés par
G. R. STRINGER,
25 oct — No. 50, rue du Canal.

RAISINS verts de Malaga.—Reçu ce jour par le brick Ulysses, arrivé de Malaga en 40 jours, à vendre chez
6 oct — J. E. LOREILHE, enc. Royale & Dumaine.

SUCRE—40 boucauts beau sucre, en débarquement et à vendre par — E. & J. ANDREWS,
26 oct — 32, rue Gravier.

RAISINS—150 Jarres Raisins frais de Malaga, en débarquement et à vendre par
LEGENDRE & BERNIAUD,
24 oct — 27, rue St. Louis.

COTON DU PAYS—80,000 yards de coton d'Appleton et de Jackson, en petites et grandes balles, à vendre par — WM. G. HEWES & Co.
30 sept — No. 34, rue Poydras.

55 BARILS MELASSE en débarquement du steamer Mariner, à vendre par
A. LEBLANC,
25 oct — 29, rue Toulouse.

ROUES DE CHARRETTES, roues de brouettes, Charrettes, Brouettes à terre et à bois, faits à Philadelphie, reçus et à vendre par
SAM. RIKER & Co.
25 oct — 36, rue du Camp.

PORC.—300 barils porc prime, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
25 oct — 14, rue Poydras.

FARINE—400 barils farine superfine, en débarquement et à vendre par — HYDE & COMSTOCK,
23 oct — 36, rue du Camp.

RECEMMENT reçu par le brick Nelson, Clark de la Havane et à vendre par le soussigné:

100 milliers cigares de la Havane, de qualité supérieure,
Plus, d'importation précédente—140 mille cigares de la Havane, dits Regalia, &c.
50 caisses savon de Castille, ayant droit au drawback. — J. M. CABALLERO,
23 oct — rue St. Louis No. 80

PORC—20 barils porc prime, en magasin, à vendre par — LAVILLEBEUVRE & WALTON,
13 oct — 17, rue des Magasins.

HUILE DE PALMACHRISTI—10 barils en magasin, à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
13 oct — 17, rue des Magasins.

BEURRE—50 barillets beurre frais de l'Illinois, récemment reçus et à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
13 oct — 17, rue des Magasins.

EAU-DE-VIE—40 demi-pipes eau de vie de Bordeaux et de la Rochelle, à l'entrepôt de la douane, de dépôt sur importation, à vendre par
HARRISON, CLEGG & Co.
13 oct — 17, rue de la Douane.

TOILE D'EMBALLAGE—124 pièces Toile d'Emballage du Kentucky, en débarquement du bateau à vapeur Belle et à vendre par
YORKE FRERES,
13 oct — 65, rue du Camp.

TERMS OF [illegible]

Subscription.—Twelve [illegible] per annum, payable [illegible] dollars for the tri-weekly [illegible] year in advance, [illegible] No subscription will be [illegible] are settled. In case of [illegible] notice, in writing, must be [illegible] one to the expiration of [illegible]

Advertising.—One dollar [illegible] insertion, and half that price [illegible] any material alteration in [illegible] month will be charged as a [illegible] one in a square.

Advertisements ordered [illegible] rate, will be charged one dollar [illegible] insertion.

Yearly Advertisers.—[illegible] sixty dollars for English [illegible] guages, Banks, Insurance [illegible] public institutions, fifty dollars [illegible] for both languages. [illegible] or commission merchants, [illegible] and $80 for both languages.

Marriage, and Obituary [illegible] ing the attention of the p[ublic] arrival of passengers, benef[it] one dollar per square, for [illegible] language.

Communications or Adver[tisements of a personal] nature, when admissible sh[all be charged double and paid] in advance.

A deduction of twenty-f[ive per cent will be made to] Auctioneers, Sheriffs, R[egister of Wills] while on sales of Real [Estate] [illegible] and 30 per cent on [illegible] on sales of other property.

Advertisements out [of the line] of the yearly advertiser, [illegible] plantation sales, runaway [illegible] &c. will be charged for separately [illegible] rates.

Advertisements not spe[cified] published one month, and c[harged accordingly].

No advertisement of bankrupt[cy will be inserted] in any case, unless paid [for in advance, or] payment guaranteed by [some responsible person in] town.

Theatres and other places [of public amusement] daily for the season, [illegible] English alone, and 150 d[ollars for both languages].

All announcements of c[andidates for office and all] cles will be charged double [illegible] tisements.

FOR LOUISVILLE. The [illegible] steam[boat] [illegible] ceive [illegible] patch. For freight or passage, [having] entirely new state rooms, ap[ply on board or to the] Custom House or to
oct 27 [illegible]

The Little Red will also [illegible] Memphis, Mill's Point, Pa[ducah] [illegible]

FOR LITTLE [ROCK]. The [illegible] Cin[illegible] mast[er] [illegible] cargo engaged, will meet [illegible] For balance of freight or [passage, having good] accommodations, apply [on board or to] GRIVOT & [PAIGE].

[illegible] Drays delivered by [illegible] der from the Captain or Cl[erk]

FOR MANCHE[STER]. Vicksburg, Grand Gulf, [illegible] The [illegible] Bank [illegible] and [illegible] freight or passage, having [illegible] apply on board at Poydras [illegible] H[illegible]
oct 24

FOR LOUISVILLE. The [illegible] steam[boat] [illegible] of the above and all intermediate [places] For freight or passage, having good accommo[dations, apply to the] GODFREY
oct 18

FOR LIVE[RPOOL]. The A. 1. bark [illegible] is now loading and having a large portion of her [cargo engaged will sail] with prompt despatch. For [freight or passage apply] on board or to
oct 27 — GRO[NING]

The vessel draws but 14 feet [illegible]

FOR FREIGHT. The A 1 splendid [illegible] lease, carries about [illegible]
oct 25 — B[illegible]

FOR TAMPICO. The [illegible] Creole, Capt. [illegible] of her cargo engaged [illegible] For balance of freight or passage [illegible] the cathedral, or to [illegible]
oct 25

FOR NEW [illegible]. The A. 1. copper[ed] barque OPHIR, [illegible] on the 8th instant, having [illegible] gaged and going on board. [illegible] or passage, having elegant [illegible]
oct 24

FOR NEW YORK. [illegible] Packet of the [illegible] The packet Ship [illegible] master having a p[illegible] will positively sail as above. [illegible] apply on board opposite the [illegible]
oct 23 — FRANKL[IN]

FOR HAVRE. The [illegible] Capt. Brewster [illegible] her cargo engaged [illegible] despatch. For balance, app[ly] [illegible]
oct 21

FOR LIV[ERPOOL]. The ship Albree [illegible] diately, can take 15[illegible]
oct 19 — GEORGE [illegible]

FOR LIV[ERPOOL]. The splendid A. 1. [illegible] Captain Moses, having the [illegible] of her cargo engaged [illegible] sail on the 1st of [illegible] of 2 or 300 bales cotton [illegible]
oct 19 — BAILEY & A[BBOTT]

FOR NEW [illegible]. The first class A [illegible] Captain Varney, having [illegible] cargo engaged will receive [illegible] patch. For freight of 2 or 3 [illegible]
oct 10

FOR LIVE[RPOOL]. The A. No. 1. B[illegible] master, wants 300 b[ales cotton] her cargo, for which ap[ply] [illegible]
oct 11

WANT[ED]. A Vessel of the bu[rthen] to load for a Port in the [illegible] make despatch will be given. [illegible]
oct 11

FOR FRE[IGHT]. The fine ship C[illegible] Apply to the captain [illegible]
oct 16

FOR HAV[RE]. The fast sailing co[ppered] tered Spanish schooner [illegible] Marbany, is now ready to re[ceive] [illegible] passage, apply to
oct 30—5 — CUCU[LLU]

FOR SALE—Landing [illegible] safe and retail:—150 [illegible] cases preserved Sherry [illegible] pure spit boxes, in China [illegible] assorted in colors, and drawn [illegible] China bottles; 20 cases prun[es] [illegible] 300 cases assorted fruits pres[erved] [illegible] ure, raisins preserved in b[randy] [illegible] chablis wine, China table set[s] [illegible] ornaments, Marasquin, Dams[ick] [illegible] er, Absinth, Champaign wine [illegible]
oct 30

M. DE LIZARDI & [Co. offer for sale the] following assortment of [dry goods] Goods, part of which are en[titled to drawback]:

WOOLENS—12 bales La[stings] [illegible] 12 do Cloth; 3 do saved li[st] [illegible] Cloth; 20 do London duffil B[lankets]

LINENS—4 cases Crea[s] [illegible] Britannias, German; 7 bales [illegible] rettes, 13 do Bramantes; 1 [illegible]

THREAD—3 bs expatent [illegible]

COTTON GOODS—10 b[ales] [illegible] Muslins French; 1 bale Mu[slin] [illegible] Em[broidered] muslin Sh[awls] [illegible] Imperials; 25 do long Cloth [illegible] Ca[mbrics]; 9 do Muslins, con[taining] [illegible] 7 do Satteens, 7 cases Sewi[ng] [illegible] Cotton Hose; 41 bales grey [illegible]

SILKS—50 cases India B[andanna] [illegible] silk Stockings; 1 box bobbi[net] [illegible] silk Hdkfs; 1 do silk Tap[e] [illegible]

SUNDRIES—3 boxes Ma[illegible] do Austrian Beads, assorted [illegible] bagging; 24 do Cotton D[illegible]

WINES—86 cases [illegible] half barrels superior Malmse[y] [illegible] rele, choice high flavored old [illegible] bbl do, 41 London market [illegible] of Liquor Wine.

CUCULLU, LAPEY[RE & Co. offer for sale] the cargoes of the Spanish [illegible] and Mulets from Malaga [illegible]:
600 bbls Spanish brandy,
30 bales writing paper,
50 bbls Malaga dry wine,
120 do sweet,
4000 boxes fresh raisins,
100 bbls pickled tunny fish,
100 kegs olives,
30 bags soft almonds,
10 bags walnuts, 30 pour[illegible]
2 boxes Spanish sausages

POLHEMUS [illegible] House, Sign & Orna[mental Painter] No 22 Exchange place, [illegible]

THE subscribers [illegible] workmanship and reason[able] [illegible] share of public patronage. [illegible] Military Standards and Tr[ansparencies] [illegible]

N. B. Imitations of wood [illegible] and Steamboat Painting, do[ne] [illegible]

POLHEMUS [illegible]

HOUSE & SIG[N PAINTERS] No 22 Exchange Place, [illegible]

THE subscribers hope [illegible] workmanship and reason[able] [illegible] share of public patronage. [illegible] b. r. &c, glazing and [illegible] [illegible]

N. B. Builders and others [illegible] stone done, will find it to [their advantage] [illegible] above.

NOTICE.—The subscrib[ers] [illegible] store [illegible] Chartres st, [illegible]
sept 26

THE subscribers have [illegible] partnership under the [illegible] stand, for the transaction of [illegible] Business. Their store is [illegible] street, between Chartres and [illegible]
New Orleans, October [illegible]

SUPERIOR [illegible]

ON hand at M Bonifay's [illegible] de, between 3 and 400,[000] [illegible] superior quality surpassed [illegible] States; those wishing the arti[cle] [illegible] them here, as there is no disa[ppointment] [illegible] also make fire brick, when [illegible]
june 24 — 6mlw

SUGAR—30 hhds. landi[ng] [illegible] sance, opposite Tchoupitoulas [illegible]
oct 30 — P. R. GAL[LWEY]